COMMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES
19260 Treignac
Lundi 15 septembre 2025

Paraphe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-200066645-20250915-69-2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/09/2025

Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	9
Nombre de votants	39
Date de la convocation	04/09/2025
Certifié exécutoire le	16/09/2025
Date d'affichage	16/09/2025
Envoyé en préfecture le	16/09/2025

Le quinze septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, GARAIS Daniel, JAMILLOUX VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LELIEVRE Carla, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : LONGUET Jean-François, ENSERGUEIX Jean-François.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : GAGE Pascal.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (donne procuration à RUAL Bernard), BORT Jean-Pierre (représenté), CHAMPSEIX Serge (donne procuration à BOURROUX François), CHASSEING Daniel (donne procuration à COISSAC Vincent), COUTURAS Alain (donne procuration à CHEYPE Sandrine), DEGERY Sylvie (donne procuration à BONNET TENEZE Véronique), LE MEUR Marion (donne pouvoir à JARRIGE Didier), MEUNIER Colette (donne procuration à LACHAUD Sylvie), PLAS Marcel (représenté), SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à TAVERT Gérard).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

69-2025 Aide économique M. CAPPE Fabien à Chamberet.

Vu la convention et ses avenants avec la région sur la mise en œuvre du SRDEII 2024,

Vu la délibération 67-2024,

Vu la demande du porteur de projet de M. CAPPE Fabien à Chamberet et l'instruction complète de son dossier,

Selon les éléments de la fiche de synthèse annexée et l'instruction du dossier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 39 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- D'ATTRIBUER une aide économique à M. CAPPE Fabien de 4 800 € maximum pour son investissement,
- D'ATTRIBUER le bonus d'aide forfaitaire à la création d'emploi en CDI de 1000 €/emploi, proratisé selon le temps de travail, dans la limite d'un emploi créé dans les trois ans. (en équivalent ETP).
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Treignac le 16/09/2025
Le Président, Philippe JENTY